

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (CA 2022) ET DU BUDGET PRIMITIF 2023 (BP 2023) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

L'article L2313-1 du CGCT indique qu'« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget principal de la CC4R et des budgets annexes.

Le budget de la CC4R est composé de :

- Un budget principal qui permet à la CC4R d'assurer l'exercice de ses compétences et le fonctionnement de ses services
- Budgets annexes liés à des missions spécifiques :
 - o Budget annexe des ordures ménagères : ce budget retrace les dépenses et recettes de la CC4R liées à la collecte et au traitement des déchets, il est complètement indépendant du budget principal et est financé uniquement avec la redevance des usagers du service.
 - o Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la réalisation des contrôles des systèmes d'assainissement non collectif. Il doit être indépendant du budget principal et financé uniquement avec la redevance des usagers du service.
 - o Budget annexe de l'Office du Tourisme : ce budget retrace les dépenses et recettes de la CC4R liées au fonctionnement de l'office du tourisme.
 - o Budget annexe du Port de Savoyeux : ce budget retrace les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la gestion du Port de Savoyeux.
 - o Budget annexe de la ZAE de Côte Renverse : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la commercialisation des parcelles situées dans la zone d'activité.
 - o Budget annexe de la ZAE de Seveux : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la commercialisation des parcelles situées dans la zone d'activité.
 - o Budget annexe de la ZAE des Theillières : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la viabilisation et à la commercialisation des parcelles situées dans la zone d'activité

BUDGET PRINCIPAL

BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2022

Durant l'année 2022, la CC4R a maîtrisé les dépenses de fonctionnement qui restent similaires aux années précédentes.

En 2022, les recettes issues des impôts sont stables et représentent 50 % des ressources de la CC4R. Les recettes réelles de fonctionnement sont également stables par rapport à l'année 2021.

Durant l'année 2022, les dépenses de fonctionnement ont été consacrées :

- Environ 94 000 € pour l'entretien de la voirie communautaire dont notamment la viabilité hivernale permettant un accès sécurisé à chaque centre bourg du territoire,
- Environ 19 000 € pour le déploiement de l'internet très haut débit,
- Environ 33 500 € pour le service de transport à la demande subventionné à 50 % par la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Environ 53 000 € pour le fonctionnement de la crèche de Dampierre et de la micro-crèche de Champlitte soit 40 places d'accueil du jeune enfant,
- 67 800 € à l'Office du Tourisme des 4 Rivières.
- Environ 25 000 € pour soutenir les différentes associations locales dans l'animation du territoire (associations encadrant des jeunes de moins de 16 ans, associations organisant des manifestations culturelles, etc.),
- Environ 31 000 € pour le développement et la promotion de la Via Francigena en France et en Suisse afin de valoriser un atout touristique de notre territoire.

Plusieurs projets d'investissement ont été réalisés en 2022 et représentent une dépense de :

- Environ 567 000 € pour la création de la micro-crèche de Beaujeu,
- Environ 327 000 € pour la réalisation de travaux de voirie afin de maintenir un réseau communautaire de qualité,
- Environ 136 000 € pour des travaux dans la crèche de Dampierre-sur-Salon,
- Environ 71 000 € pour la mise en place de l'Explor'game, jeu de découverte ludique et numérique du territoire,

Durant l'année 2022, la CC4R a versé des subventions visant à l'amélioration de l'habitat et au développement des entreprises locales :

- Environ 49 000 € d'aides aux habitants réalisant des travaux de rénovation de logement,
- Environ 43 000 € d'aides au développement des entreprises locales,
- 15 000 € pour la création d'hébergements touristiques.

PROJET FINANCIER DE L'ANNEE 2023

Le budget primitif 2023 veille à maîtriser les dépenses de fonctionnement et à maintenir un investissement significatif pour assurer un service public de proximité.

Ainsi, la CC4R finance l'intégralité de ces projets sans augmenter la fiscalité des ménages et des entreprises dont les taux n'ont jamais augmenté depuis la création de la CC4R et sont déjà largement inférieurs aux taux moyens nationaux pour le même type de communauté de communes.

Les recettes de fonctionnement 2023 se maintiennent par rapport aux années précédentes tout en continuant à financer les dépenses de fonctionnement des services.

Le budget de fonctionnement permet à la CC4R d'assurer le quotidien en regroupant les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, la CC4R consacre :

- 158 000 € pour l'entretien de la voirie communautaire dont notamment la viabilité hivernale permettant un accès sécurisé à chaque centre bourg du territoire,
- 20 000 € pour le déploiement de l'internet très haut débit,
- 36 500 € pour le service de transport à la demande dont le reste à charge est d'environ 16 000 € annuel,
- Environ 75 000 € pour le fonctionnement de la crèche de Dampierre, de la micro-crèche de Champlitte et de la micro-crèche de Beaujeu (qui a ouvert ses portes le 2 janvier 2023) soit 52 places d'accueil du jeune enfant,
- 57 000 € pour soutenir les accueils extra et périscolaires du territoire,
- 34 600 € pour soutenir les différentes associations locales dans l'animation du territoire (associations encadrant des jeunes de moins de 16 ans, associations organisant des manifestations culturelles, etc.),
- 75 000 € au budget office du tourisme (qui a été intégré à la CC4R au 1^{er} janvier 2023),
- 50 900 € pour les syndicats de rivières en charge de la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations »,
- 68 000 € pour l'animation d'un programme d'intérêt général visant à développer une politique incitative renforcée pour la rénovation de l'habitat ancien et le développement de l'offre locative,
- 35 000 € pour le développement et la promotion de la Via Francigena en France et en Suisse afin de valoriser un atout touristique de notre territoire.

Les projets d'investissement visent au développement du territoire et à la mise en place ou le maintien de services publics :

- 22 800 € pour la création de la micro-crèche de Beaujeu,
- 61 000 € pour des travaux dans la crèche de Dampierre-sur-Salon et la micro-crèche de Champlitte,
- 950 000 € pour la réalisation de travaux de voirie afin de maintenir un réseau communautaire de qualité,
- 23 100 € pour la création de l'Explor'game,
- 74 000 € pour des travaux au camping de Champlitte,
- 100 000 € pour la modification du plan de circulation de la ZAE Charles Gauthier (Côte Renverse) en lien avec la Marquise,
- 63 572 € pour des travaux d'entretien de la ZAE Charles Gauthier,
- 288 000 € pour financer le reste à charge des travaux d'aménagement de la 2^e tranche de la ZAE des Theillières, ces travaux sont estimés au total à environ 800 000 € HT.

Ces projets sont complétés par des politiques de subventionnement visant à l'amélioration de l'habitat et au développement des entreprises locales :

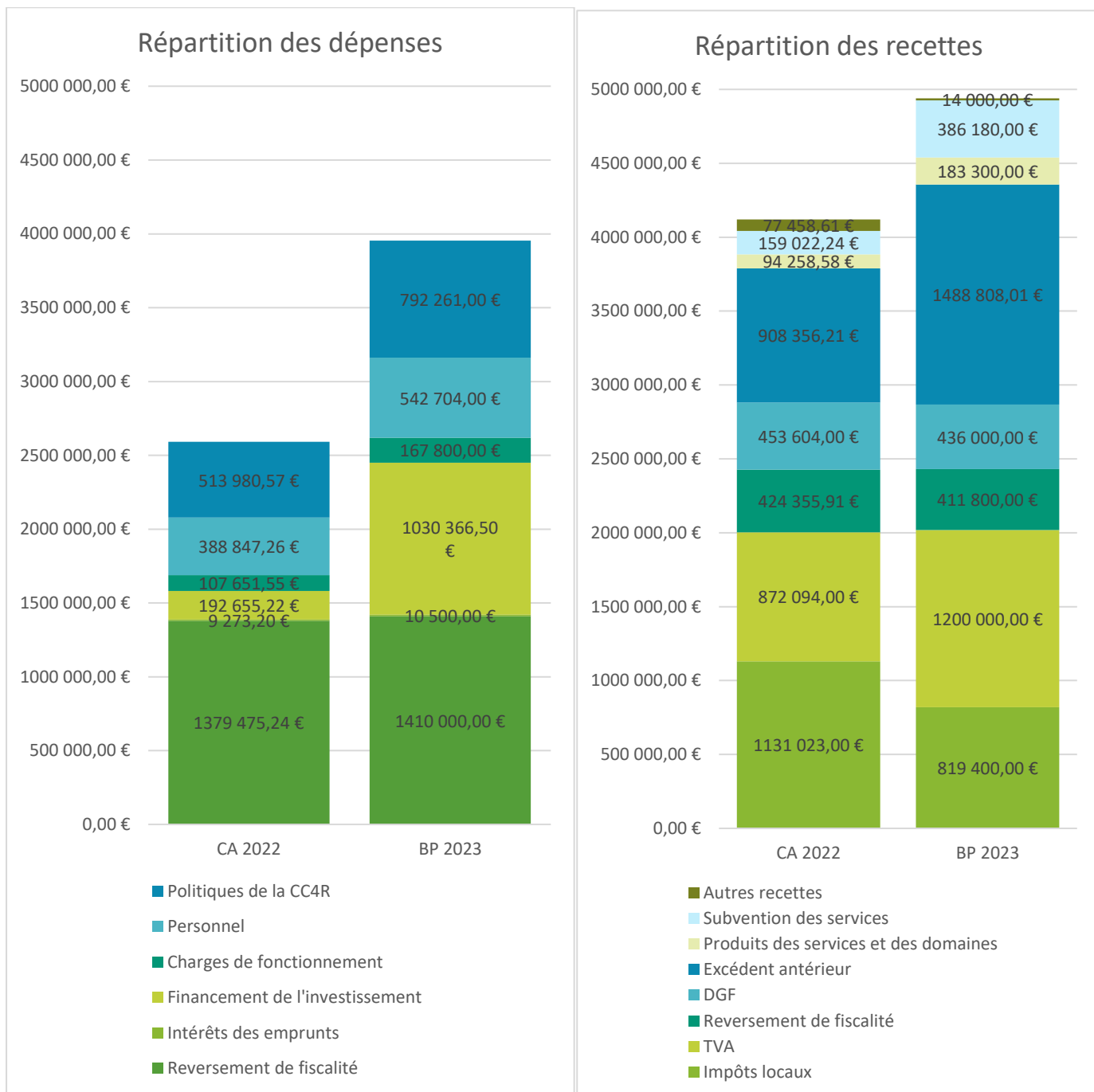
- 174 313 € pour aider les habitants réalisant des travaux de rénovation de logement,
- 66 850 € pour la mise en place d'aide au développement des entreprises locales,
- 15 000 € pour la création d'hébergements touristiques.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 591 883,04 € en 2022 et sont estimées à 3 953 631,50 € en 2023.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 4 120 172,55 € en 2022 et sont estimées à 4 939 488,01 € en 2023.

Le résultat de la section de fonctionnement en 2022 est donc un excédent de 1 528 289,51 € qui seront reporté en 2023 par un versement à la section d'investissement de 39 481,50 € pour combler le déficit ce qui fera un excédent reporté de 1 488 808,01 €. Le budget primitif 2023 prévoit également un excédent de fonctionnement d'environ 986 000 €.



LA FISCALITE

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2022 et seront maintenus en 2023 de manière identique depuis la création de la CC4R et sont largement inférieurs aux taux moyens nationaux pour le même type de communauté de communes :

- Taxe sur le foncier bâti : 0,1 % (moyenne nationale : 2,66 %)
- Taxe sur le foncier non bâti : 1,09 % (moyenne nationale : 7,71 %)
- Taxe d'habitation : 7,99 % (moyenne nationale : 8,32 %)

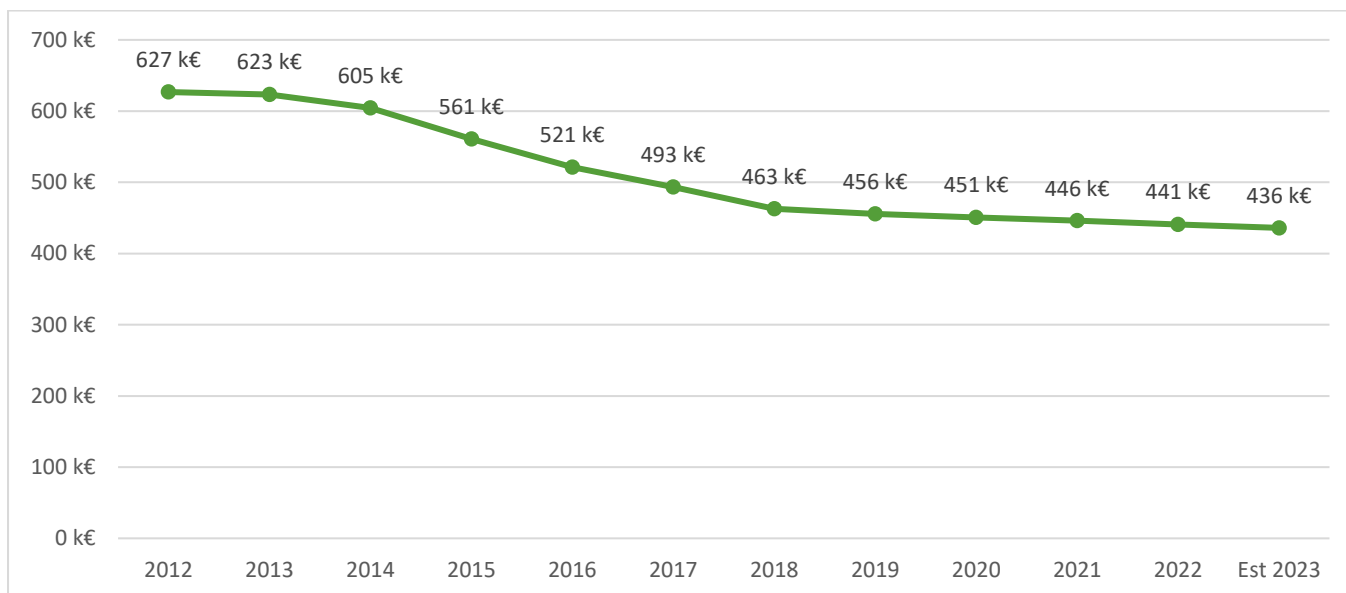
À noter que la taxe d'habitation, figée de 2020 à 2022, est de nouveau votée mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Concernant les entreprises, le taux de la cotisation des entreprises a été maintenu en 2022 et sera maintenu en 2023 de manière identique depuis la création de la CC4R et est largement inférieur au taux moyen national pour le même type de Communauté de communes soit à 17,51 % (moyenne nationale : 25,14 %).

En septembre 2021, le Conseil communautaire a décidé d'instituer la taxe GEMAPI afin de prendre en charge les dépenses liées à la mise en œuvre de cette nouvelle compétence. En 2022, le produit de cette taxe a été fixé à 0 € compte tenu que les dépenses prévues étaient du même ordre de grandeur que celles de l'année 2021. En 2023, les dépenses concernant la GEMAPI sont multipliées par 5 par rapport à 2022, c'est pourquoi les élus ont décidé de voter un produit à 50 900 €.

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la CC4R. Elle est en diminution constante depuis 2012. Elle représente environ 15 % des ressources réelles de fonctionnement.

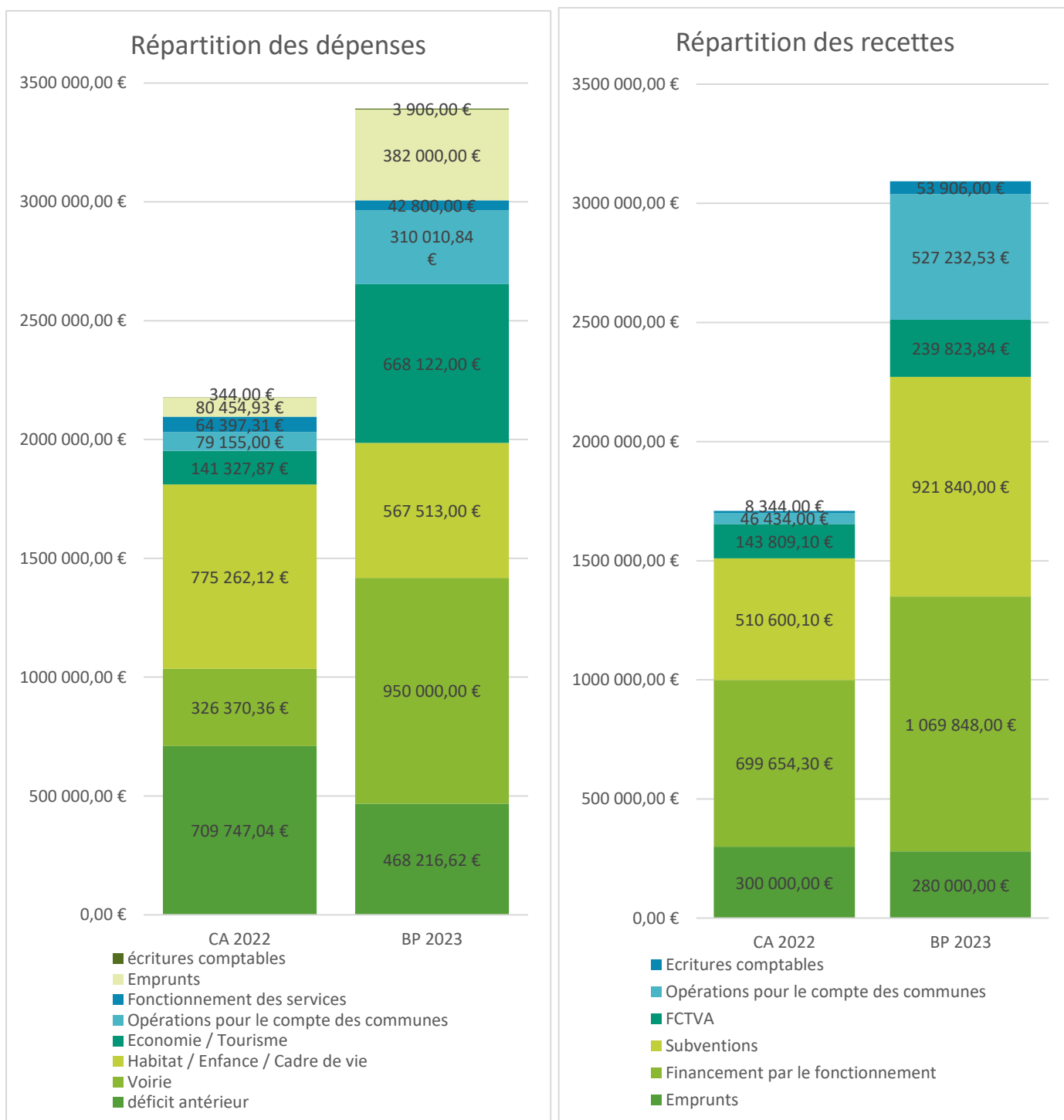


SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 2 177 058,63 € en 2022 et sont estimées à 3 092 568,46 € en 2023.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 708 841,50 € en 2022 et sont estimées à 3 092 650,37 € en 2023.

Le résultat de la section d'investissement en 2022 est donc un déficit de 468 216,62 € qui est prévu dans les reports de 2023. Le budget primitif 2023 prévoit un excédent d'investissement d'environ 100 €.



CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA CC4R

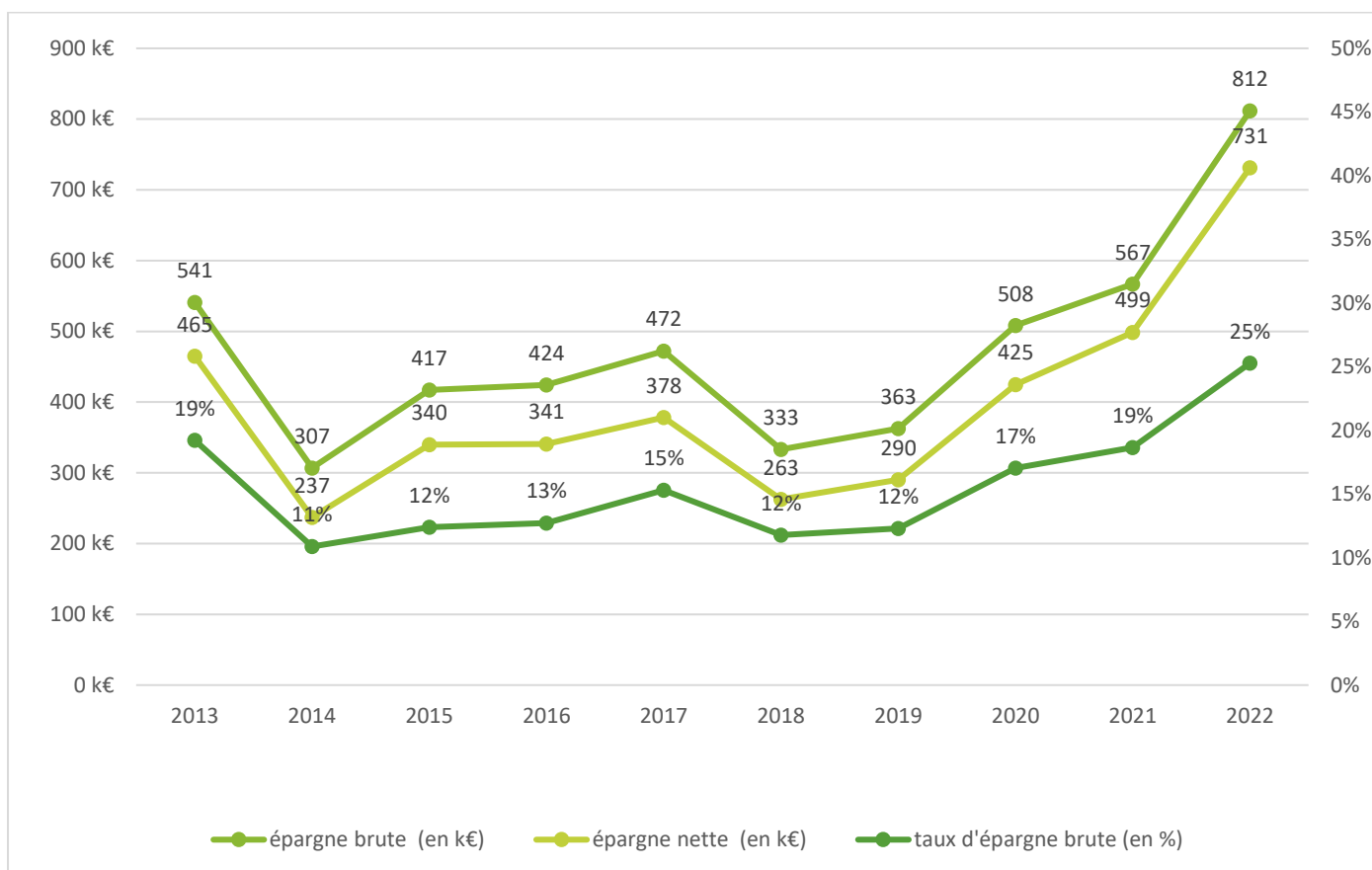
Les éléments présentés dans le graphique ont été corrigés en supprimant les remboursements liés à la reconstruction du siège, à la vente de terrains aux budgets annexes des zones et au capital d'emprunt relais pour les subventions.

L'épargne est la part des recettes récurrentes qui n'est pas dépensée dans le fonctionnement courant quotidien. Cette épargne doit permettre de financer les investissements. Il existe 2 niveaux d'épargne :

- l'autofinancement brut (CAF brut)
- l'épargne nette ou disponible (CAF nette)

L'autofinancement brut est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Au 31 décembre 2022, l'autofinancement brut est de 811 564 € soit un taux d'épargne brute¹ de 25 %.

L'épargne nette est la CAF brute de laquelle est déduit le remboursement de l'annuité de capital emprunté. Elle représente le montant à disposition pour investir dans de nouveaux projets. Au 31 décembre 2022, l'épargne nette est de 731 109 €.



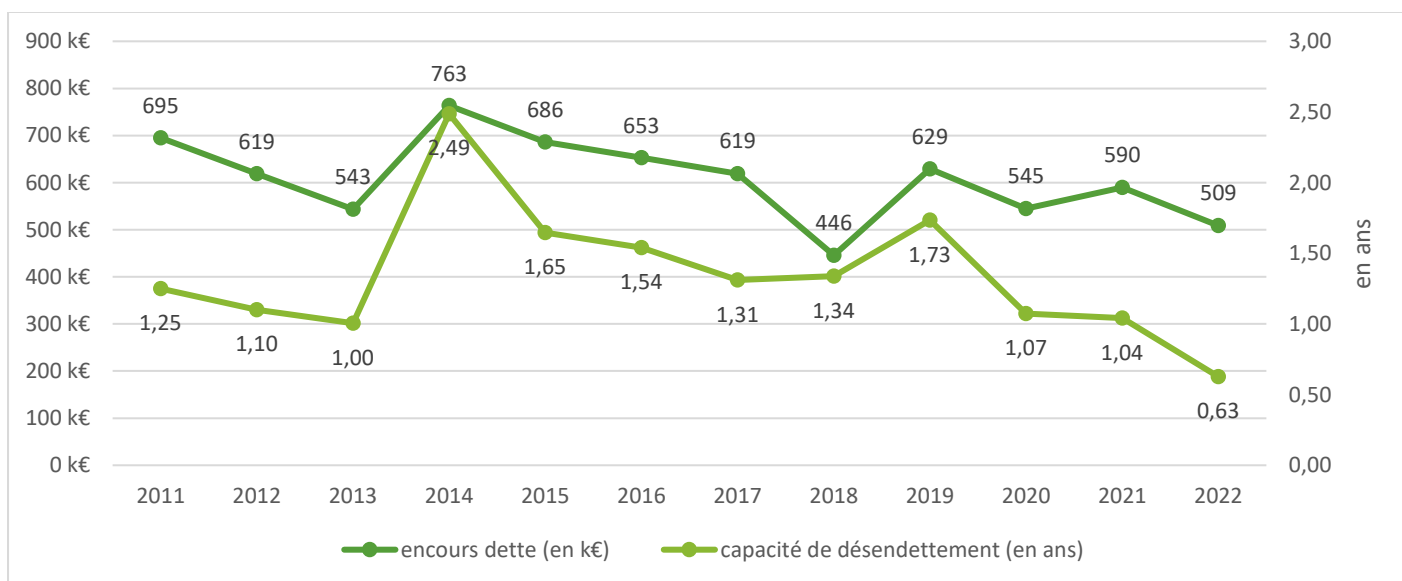
¹ Le taux d'épargne brute est le ratio entre le montant d'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

NIVEAU D'ENDETTEMENT

La CC4R maîtrise son endettement et a une capacité de désendettement performante et largement inférieure à la moyenne nationale.

En effet, en ne comptabilisant pas l'emprunt relais de 300k€ (qui était un préfinancement de subvention en cours de versement pour la microcrèche de Beaujeu, capital versé en 2022 et remboursé en 2023) :

- Le remboursement du capital des emprunts en cours de la CC4R représente 80 454,93 € en 2022 contre 68 168,09 € en 2021.
- L'endettement est très faible en 2022 :
 - ❑ encours de la dette totale de 509 110,29 € au 31 décembre 2022 (sans l'emprunt relais de 300 000 €)
 - ❑ soit 53,16 € par habitant.
 - ❑ Capacité de désendettement² de 0,63 ans (moy CC : 4,4 ans)
 - ❑ 7 emprunts en 2022
- La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.



² La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est un indicateur du nombre d'années qu'il serait nécessaire à la CC4R pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

LES RATIOS

Les ratios de la CC4R sont les suivants (ils ont été corrigés en supprimant l'emprunt relais (qui est un préfinancement de subvention en cours de versement, capital versé en 2019 et remboursé en 2021)).

Ratios	CC4R 2016	CC4R 2017	CC4R 2018	CC4R 2019	CC4R 2020	CC4R 2021	CC4R 2022	Moyenne de la strate
Population totale	10 222	10 133	9 992	9 905	9 811	9 762	9 714	
Potentiel fiscal / pop	149,63	154,24	160,18	168,71	178,06	182,40	179,21	306,61
Dépenses réelles de fonctionnement / pop (ratio 1)	239,75	256,45	248,74	261,06	244,95	253,06	246,99	375
Produits des impositions directes / pop (ratio 2)	168,73	178,72	172,49	181,19	188,58	108,29	114,43	212
Recettes réelles de fonctionnement / pop (ratio 3)	325,87	304,56	283,29	298,00	303,71	311,11	330,60	443
Dépenses d'équipement brut / pop (ratio 4)	167,33	47,26	34,18	207,87	96,23	86,92	130,80	106
Encours de la dette / pop (ratio 5)	63,88	61,10	51,68	62,51	52,63	60,39	53,16	236
DGF / pop (ratio 6)	50,99	48,69	46,34	46,00	45,94	45,69	46,70	44
Dépenses de pers. / Dépenses réelles de fonct. (ratio 7)	14,67 %	14,69 %	15,50 %	13,09 %	13,15 %	14,74 %	18,60 %	40,1 %
Dép. de fonct. et remb. dette en cap. / recettes réelles de fonct. (ratio 9)	76,07 %	87,24 %	90,30 %	90,07 %	83,45 %	83,58 %	77,23 %	90,8 %
Dép. d'équipement brut / recettes réelles de fonct. (ratio 10)	51,35 %	15,52 %	12,07 %	69,75 %	31,69 %	26,24 %	39,57 %	24,0 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonct. (ratio 11)	19,60 %	20,06 %	18,24 %	20,98 %	17,33 %	17,00 %	16,08 %	53,3 %

BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts que les contribuables versent à la CC4R et les redevances versées par les usagers ne doivent pas financer les dépenses du budget général de la CC4R. Les dépenses et recettes liées à ce service sont donc identifiées dans une comptabilité indépendante de celles de la CC4R.

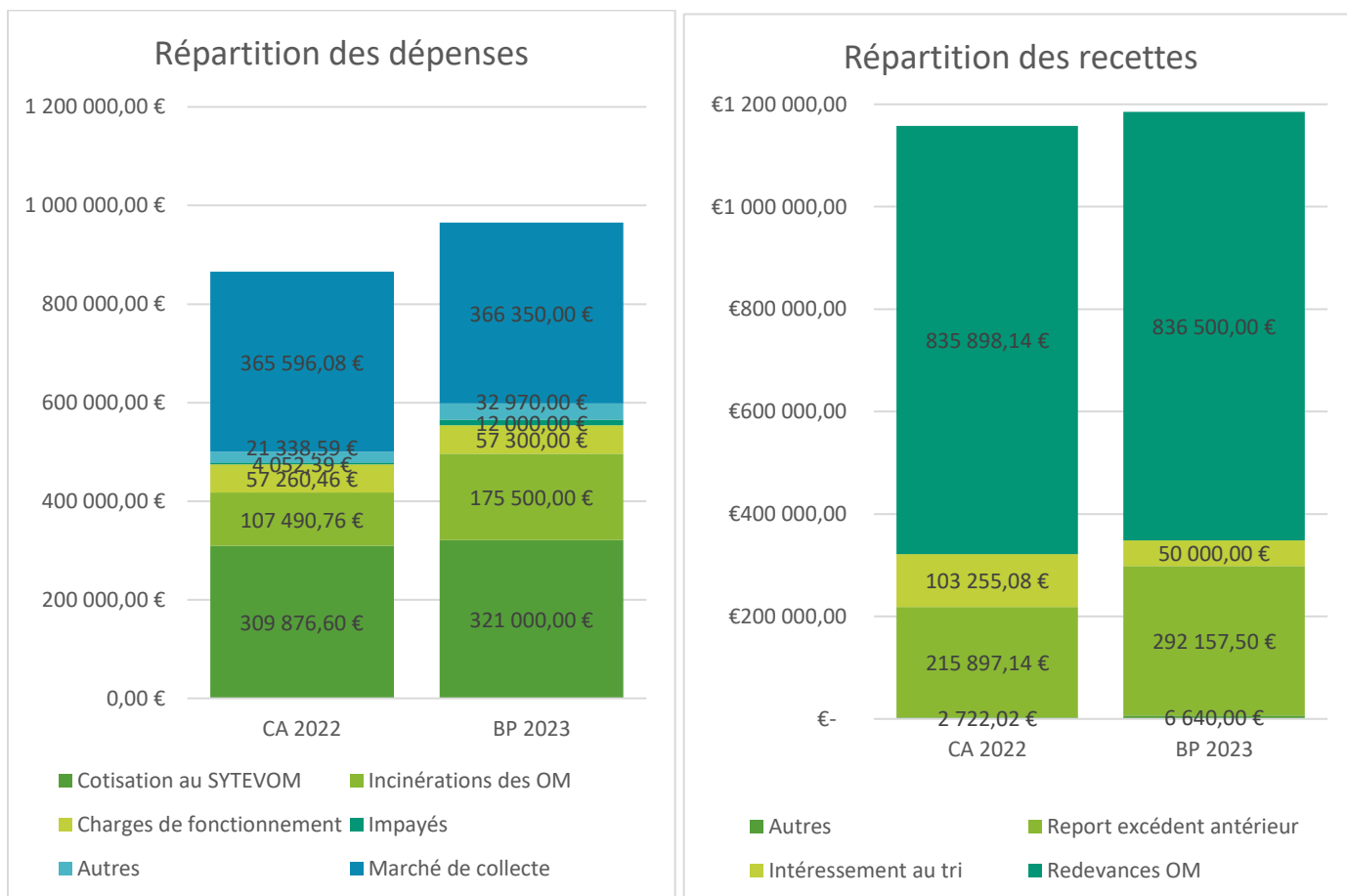
Ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers, des déchets du tri sélectif, ainsi que la cotisation au Sytevom permettant la gestion des déchetteries, etc.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 851 856,03 € en 2022 auxquelles s'ajoutent 13 758,85 € d'écritures comptables. En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 946 150,00 € et les écritures comptables sont estimées à 18 970,00 €.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 157 772,38 € en 2022 et sont estimées à 1 185 297,50 € en 2023.

Le résultat de la section de fonctionnement en 2022 est donc un excédent de 292 157,50 € qui est prévu dans les reports de 2023. Le budget primitif 2023 prévoit également un excédent de fonctionnement d'environ 220 000 €.

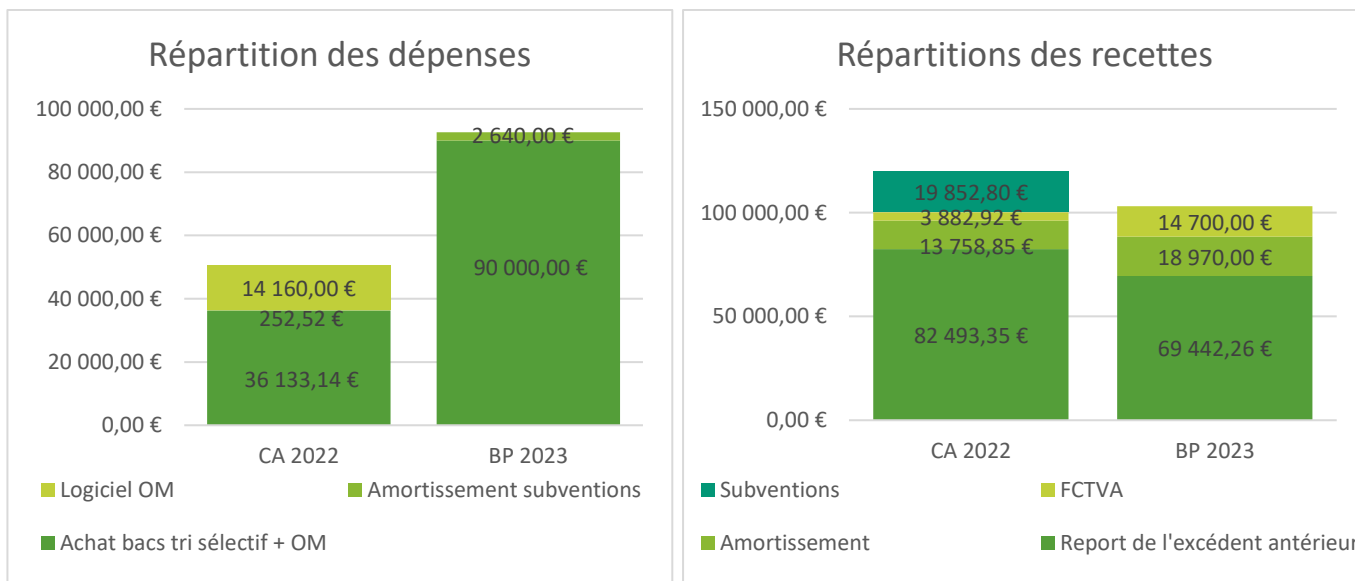


SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 50 545,66 € en 2022 et sont estimées à 92 640,00 € en 2023.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 119 987,92 € en 2022 et sont estimées à 103 112,26 € en 2023.

Le résultat de la section d'investissement en 2022 est donc un excédent de 69 442,26 € qui est prévu dans les reports de 2023. Le budget primitif 2023 prévoit également un excédent d'investissement d'environ 10 500 €.



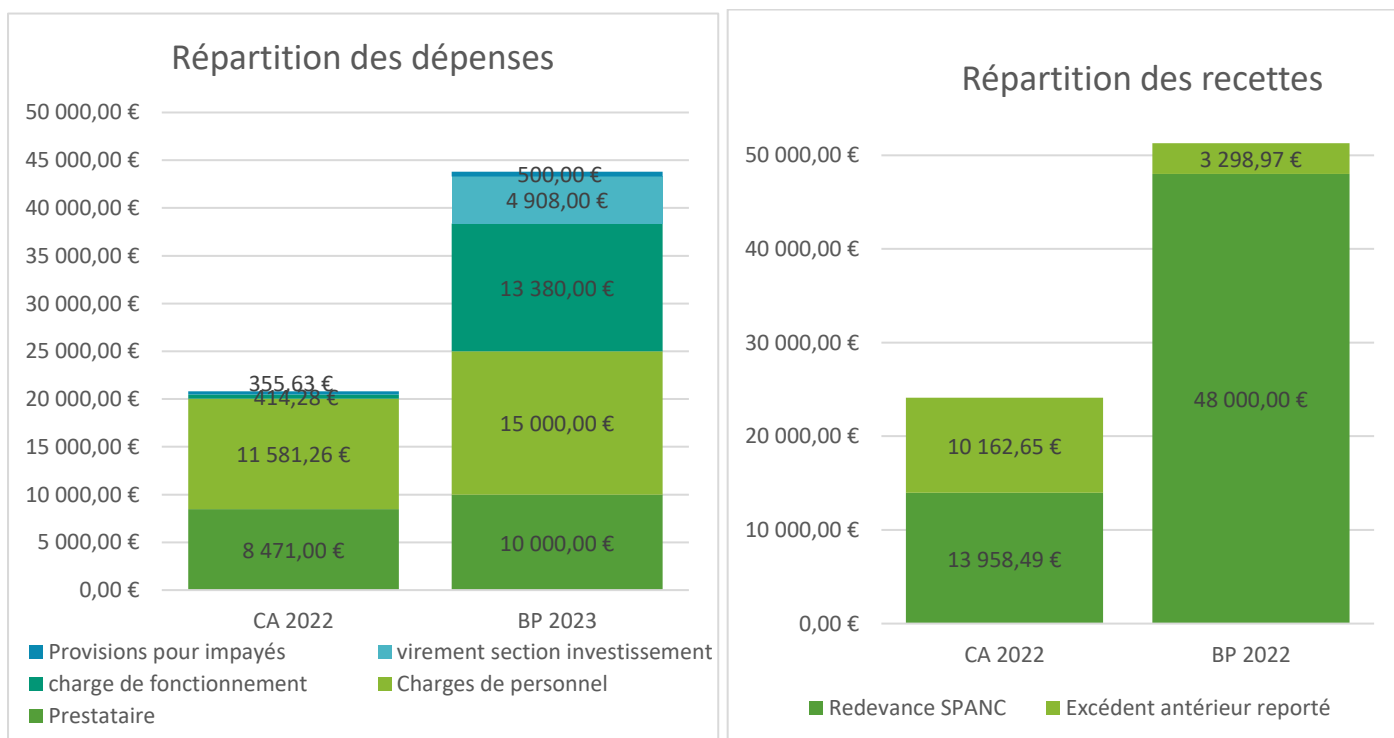
BUDGET ANNEXE DU SPANC

Ce budget retrace les dépenses et recettes liées au service public d'assainissement non collectif dont la principale mission confiée par la loi est le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

A compter du 1^{er} mai 2023, la CC4R a décidé de reprendre en régie le service du SPANC plutôt que d'avoir recours à un prestataire de service.

Les dépenses s'élèvent à 20 822,17 € en 2022 et sont estimées à 43 788,00 € en 2023. Les recettes s'élèvent à 24 121,14 € en 2022 et sont estimées à 51 298,97 € en 2023.

Le résultat en 2022 est donc un excédent de 3 298,97 € qui est prévu dans les reports de 2023. Le budget primitif 2023 prévoit également un excédent d'environ 7 500 €.

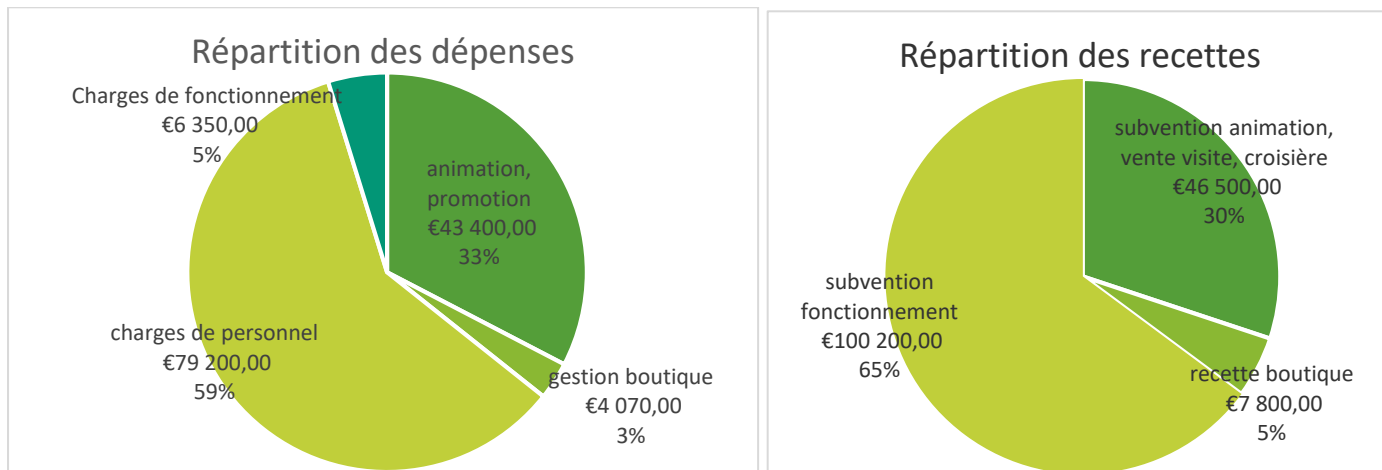


BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la CC4R a décidé de reprendre l'office du tourisme en régie. Ainsi, ce service est géré sous la forme d'un service public administratif doté d'une régie avec seule autonomie financière et sans personnalité morale. La gestion financière de cette compétence s'effectue donc dans un budget annexe propre à l'office du tourisme.

Les dépenses sont estimées à 133 020,00 € en 2023 et les recettes sont estimées à 154 500,00 € en 2023.

Le budget primitif 2023 prévoit un excédent de fonctionnement de 21 480,00 €.



BUDGET ANNEXE DU PORT DE SAVOYEUX

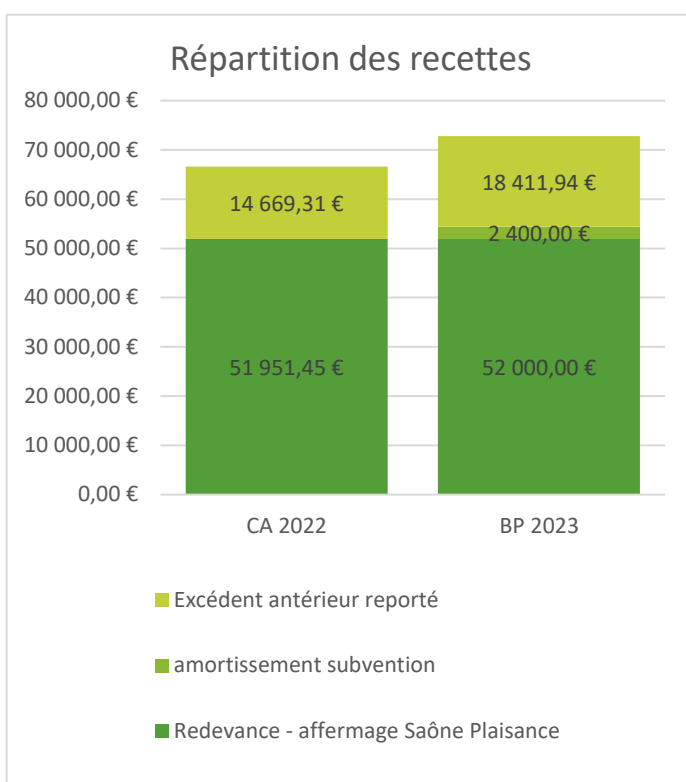
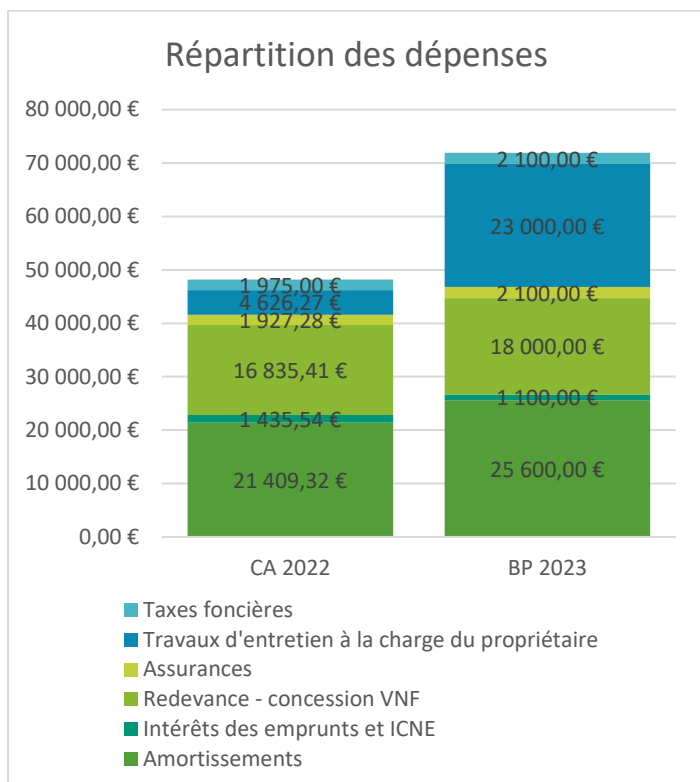
Le Port est un Service Public à caractère Industriel et Commercial géré en délégation de service public en affermage. Dans ce cadre, la CC4R réalise l'investissement et le délégataire, Saône Plaisance, assure l'exploitation de l'équipement. Le fonctionnement de ce service doit être identifié dans un budget annexe. Ainsi ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts que les contribuables versent à la CC4R.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans le compte administratif 2022, les dépenses réelles réalisées correspondent aux intérêts de l'emprunt en cours, aux taxes foncières, aux travaux d'entretien, aux assurances, à la redevance à VNF. Les recettes réelles correspondent à la redevance versée par Saône Plaisance. Ainsi, les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont de 26 799,50 € auxquelles s'ajoutent 21 409,32 € d'écritures comptables. Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont de 51 951,45 € auxquelles s'ajoutent des reports antérieurs.

Le budget primitif 2023 prévoit, en dépenses, les crédits nécessaires pour les intérêts de l'emprunt en cours, les taxes foncières, les travaux d'entretien, les assurances, la redevance à VNF, les amortissements ainsi qu'en recettes, la redevance, l'amortissement des subventions et les reports antérieurs.

Le résultat de la section de fonctionnement en 2022 est donc un excédent de 18 411,94 € qui est prévu dans les reports de 2023. Le budget primitif 2023 prévoit un excédent de 911,94 €.

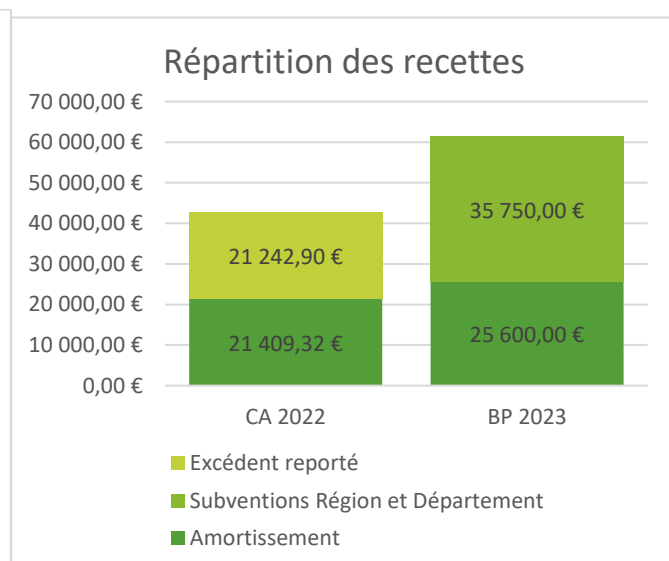
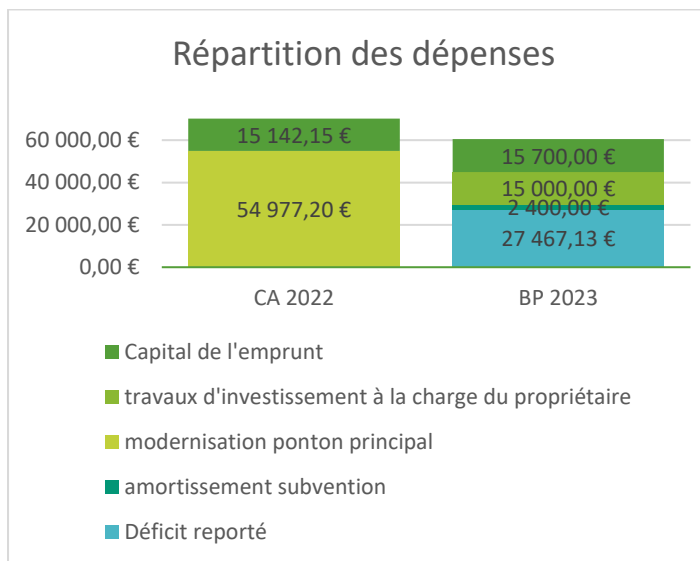


SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans le compte administratif 2022, les dépenses réelles réalisées correspondent au remboursement de l'emprunt en cours et aux travaux de modernisation du ponton principal. Il n'y a pas de recettes réelles. Ainsi, les dépenses réelles de la section d'investissement sont de 70 119,35 €. Les recettes de la section d'investissement sont des écritures comptables et des reports antérieurs pour 42 652,22 €.

Le budget primitif 2023 prévoit, en dépenses, les crédits nécessaires au remboursement du capital de l'emprunt et à d'éventuels travaux d'investissement ainsi qu'en recettes, les subventions pour financer les travaux de modernisation réalisés en 2022.

Le résultat de la section d'investissement en 2022 est donc un déficit de 27 467,13 € qui est prévu dans les reports de 2023. Le budget primitif 2023 prévoit un excédent de 782.87 €.



BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE LA COTE RENVERSE – ZAE CHARLES GAUTHIER

Il s'agit des dépenses et des recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des lots situés dans la zone d'activités de la Côte Renverse – ZAE Charles Gauthier à Dampierre-sur-Salon.

La CC4R a terminé les travaux de la 3^e tranche de cette zone d'activité en 2016, c'est pourquoi la valeur comptable du stock de lots disponibles en fin d'exercice est élevée. Cette valeur diminuera au fur et à mesure des ventes de lots.

Durant l'exercice 2022, les écritures réalisées sur ce budget correspondent à la cession de 17 168 m² de terrains à deux entreprises (entreprise Godard, entreprise Druet).

Le budget primitif 2023 prévoit la réalisation de travaux, de modifications de réseaux et de bornages nécessaires à la commercialisation des lots ainsi que la réalisation comptable des ventes de terrain qui pourraient avoir lieu en 2023.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE SEVEUX

Il s'agit des dépenses et des recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des terrains situés dans la zone d'activités de Seveux.

Ce budget a été créé pour la vente des deux derniers lots disponibles dans cette zone d'activité. En effet, les 2 derniers lots de cette zone aménagée dans les années 2000 ont été vendus en 2019, les ventes ont été finalisées en 2020 et 2021.

Le compte administratif 2022 est constitué uniquement des écritures pour clôturer ce budget annexe qui est déficitaire. Il s'agit du versement d'une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 2 624,91 €.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DES THEILLIERES

Il s'agit des dépenses et recettes liées à l'aménagement des lots situés dans la zone d'activités des Theillières à Champlitte.

Ce budget a été créé en 2020 afin d'aménager la deuxième tranche de cette zone d'activité, la moitié des lots de la 1^e tranche ayant été vendus entre 2014 et 2017. Cet aménagement permettra la commercialisation d'environ 10 à 20 lots.

Dans le compte administratif 2022, les dépenses réelles réalisées correspondent à la maîtrise d'œuvre pour la future extension, d'études de sol. Il n'y a pas de recettes réelles. Ainsi, les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont de 4 374,23 € auxquelles s'ajoutent 33 850,29 € d'écritures comptables. Les recettes de la section de fonctionnement sont uniquement des écritures comptables pour 38 224,50 €. La section d'investissement comprend uniquement des écritures comptables et des reports antérieurs.

Le budget primitif 2023 prévoit, en dépenses, les crédits nécessaires à la réalisation des travaux de viabilisation de cette extension ainsi qu'en recettes, les subventions mobilisables pour financer ces travaux. Ce projet représente un investissement d'environ 800 000 € HT.